



# LES VIGNEAUX PLAN LOCAL D'URBANISME

## 2. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Projet arrêté  
par délibération  
en date du :

06 novembre 2017

Projet approuvé  
par délibération  
en date du :

11 mars 2019

Vincent BIAYS - urbaniste  
101, rue d'Angleterre - 73000 CHAMBERY - Tél. : 06.800.182.51



# Table des matières

## PRÉAMBULE

## LA PROJET POLITIQUE DE LA COMMUNE

## LE PADD PAR THÈMES

1. Démographie, urbanisation et objectifs de modération de la consommation d'espace
2. Habitat, logement et mixité sociale
3. Équipements publics
4. Déplacement, stationnement et transport
5. Ressources, continuités écologiques, patrimoine et paysage
6. Activités économiques

- **L'élaboration du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) est l'occasion pour la commune de formuler dans un document unique l'ensemble de la politique d'urbanisme et d'aménagement sur son territoire pour les années à venir.
- **Le PADD s'appuie sur le diagnostic** de la commune établi à l'occasion de la révision du POS et de sa transformation en PLU et duquel découlent les enjeux à venir pour la commune. Le PADD relève ces enjeux et traduit une série de volontés pour Les Vigneaux

## LE PROJET POLITIQUE : TROIS GRANDES ORIENTATIONS

### 1/ **Maintenir un dynamisme communal** dans les années à venir.

- Le PLU affirmera **le rôle de centralité**.
  - Le projet concentre le développement **autour des équipements et d'espaces publics aménagés** favorisant les rencontres et l'installation de commerces, de services et de logements adaptés à l'accueil d'une population diversifiée.
- *Cette centralité renforcée doit fédérer la vie des hameaux et permettre de conforter le rôle des Vigneaux dans la dynamique intercommunale.*

### 2/ **Péréniser les activités économiques** comme gage d'identité et de dynamisme.

- Le PLU prendra en compte les **contraintes de cohabitation** et les **rapports de voisinage** entre les différentes activités humaines.
- Le projet veut **garantir l'équilibre** entre développement économique, préservation du cadre et des modes de vies et protection des ressources locales.

### 3/ **Engager la commune dans un projet de long terme** respectueux de son site, de ses milieux naturels mais aussi de son histoire et son patrimoine bâti.

- Le PLU **protège et valorise les sites** à valeur écologique et patrimoniale.
- Le projet communal va promouvoir des modes de vie, des déplacements, des aménagements, des constructions allant dans le sens d'**une maîtrise de la consommation d'énergie**.

# 1 Démographie, urbanisation et modération de la consommation d'espace

## Constat:

- Les Vigneaux : une commune à caractère rural, présente une urbanisation répartie entre quatre pôles principaux d'urbanisation : le chef-lieu, Rif Cros, la Batie et le Barry.
- Une croissance démographique soutenue entre 1980 et 2010, qui a tendance à ralentir depuis cette date.
- Un développement majoritairement individuel modérément consommateur d'espace (environ 2,4 ha au cours de la dernière décennie).
- Un tiers des logements construits au cours de la dernière décennie est à destination de résidence secondaire.
- Une structure multipolaire qui induit une difficulté du bourg-centre à centraliser le développement et à offrir un pôle d'attractivité et d'identité communale.



## Objectifs :

- **Maintenir une croissance démographique au environ de 1,2 % par an**, en adéquation avec la dynamique communale, soit environ **60 habitants supplémentaires** pour la prochaine décennie.
- **Renforcer l'attractivité du village**, qui doit s'affirmer en tant que lieu de vie et d'échanges (services, espace public, équipements publics).
- **Freiner la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain** en fixant un objectif de densité moyenne de 20 logts/ha (densité moyenne constatée au cours de la dernière décennie = 15 logts/ha).

## Moyens :

- **Organiser le développement urbain uniquement dans les dents creuses des enveloppes urbaines.**
- **Définir les besoins à 10 ans en termes d'emprise foncière sur la base d'une répartition 85% logements individuels / 15% logements collectifs, intermédiaires ou individuels groupés .**

## 2 Habitat, logement et mixité sociale

### Constat:

- Développement résidentiel essentiellement conçu sous forme d'habitat individuel isolé qui ne permet pas d'accompagner le parcours résidentiel des familles en leur proposant des solutions de logements diversifiées.
- Manque de petits logements abordables pour les jeunes primo-accédants.
- Quasi absence de marché locatif privé pour l'habitat permanent.
- Faible pourcentage de logements locatifs sociaux : difficulté de trouver un bailleur social qui accepte de faire une nouvelle opération.

### Objectifs :

- **Retenir un programme de construction aux environs de 55 logements** (une trentaine de logements permanents et une vingtaine de logements secondaires) pour les dix prochaines années, en cohérence avec la prospective démographique.
- **Développer une offre de logements adaptés pour les jeunes ménages.**
- **Respecter les caractéristiques du tissu urbain** de la commune.

### Moyens :

- **Développer de nouvelles formes d'habitat** moins consommatrices d'espace et qui permettent de faciliter le parcours résidentiel.
- **Adapter les prescriptions architecturales** pour concilier l'harmonie des quartiers anciens et l'intégration d'un bâti « durable » (utilisation du bois, gestion de l'eau, énergies renouvelables ...)
- Veiller à la qualité architecturale des rénovations afin de **valoriser le patrimoine bâti.**

### 3 Equipements publics

#### Constat:

- Un offre de services publics communaux adaptée aux besoins de la population.
- Un besoin de restructuration et d'agrandissement de la mairie (mise aux normes thermiques, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, améliorations fonctionnelles)

#### Objectifs :

- **Poursuivre l'aménagement du centre** autour de ses équipements et rendre les espaces de vie et de rencontre conviviaux.
- **Créer une salle polyvalente** (salles associatives).
- **Créer une aire de jeux pour les enfants.**
- **Permettre l'évolution des équipements touristiques** et de leurs aménagements connexes.

## 4 Déplacements, stationnement et transports

### Constat:

- La commune est traversée par deux axes de transport d'enjeu local (RD 994E et RD4).
- Le recours presque systématique à la voiture individuelle s'explique par la structure multipolaire de la commune et la dépendance du territoire vis-à-vis des pôles extérieurs voisins.
- Une offre de stationnements publics peu satisfaisante autour des différents pôles d'équipements.
- Absence de cheminements piétons aménagés dans les espaces urbanisés.

### Objectifs :

- **Concentrer le développement urbain et regrouper les équipements** et services afin de maîtriser et limiter les déplacements.
- **Augmenter l'offre de stationnement** dans le secteur de la mairie/école et dans les différents hameaux.
- **Aménager une aire de chaînage et covoiturage** sur la RD 994E.
- **Aménager un cheminement piéton sécurisé entre le chef-lieu et le Rif** (accès aux commerces et aux transports scolaires) et **le long de la RD994E à la Batie** pour l'accès à l'arrêt de bus (transports scolaires).
- Inscrire le **projet de voie verte** «Vallouise - L'Argentière - Vallée de la Durance» qui traverserait la commune.
- **Mailler les réseaux de déplacements entre eux**, cheminements touristiques et voiries communales, afin de:
  - Proposer des alternatives au «tout-voiture»
  - Valoriser les chemins existants
  - Associer les pratiques de déplacement piéton locales et touristiques

## 5 Ressources, continuités écologiques, patrimoine et paysages

### Constat:

- Les Vigneaux bénéficie d'un réseau écologique vaste, diversifié et préservé.
- Une occupation du sol variée, dominée par la forêt et l'agriculture.
- Des espaces qui abritent une importante biodiversité et qui pour certains bénéficient de mesures de protection (secteurs Natura 2000, zones humides).
- Une ressource en eau suffisante.
- Un potentiel d'énergies renouvelable important qui pourrait être développé (biomasse, solaire ...).
- Un territoire fortement exposé aux risques naturels.

### Objectifs :

- **Préserver et valoriser l'ensemble du patrimoine naturel et bâti** pour conserver un cadre de vie rural, élément fort de l'identité communale.
- **Conserver les qualités paysagères** liées à l'équilibre entre les secteurs bâtis des hameaux et les séquences naturelles et agricoles.
- **Préserver les espaces verts significatifs (vergers, jardins ..) au coeur des secteurs urbanisés** pour conserver l'identité rurale de la commune caractérisée par la combinaison d'espaces bâtis et d'espaces libres.
- **Protéger les continuités écologiques** en reconnaissant le maillage fonctionnel des espaces naturels.
- **Préserver les continuités de haies** et plus largement la diversité paysagère des surfaces agricoles.
- **Valoriser les ressources d'énergies renouvelables.**



## 6 Activités économiques

### ■ AGRICULTURE

#### Constat:

- La commune ne compte plus que deux sièges d'exploitation sur son territoire (un élevage caprin et un maraîcher bio).
- Un réseau d'irrigation alimente les terres du fond de vallée.
- Une importante surface agricole facilement mécanisable.



#### Objectifs :

- **Assurer la pérennité du développement agricole** dans les meilleures conditions possibles.
- **Contribuer à la protection de l'environnement** par les modes de production agricoles.

#### Moyens :

- **Consolider l'activité agricole** en garantissant la destination des terres, en protégeant les sièges d'exploitation de tout risque d'enclavement, en prenant en compte les projets de développement des exploitants à court et moyen terme.
- **Mise en place de limites claires entre les parties urbanisées et les zones agricoles** s'appuyant le plus possible sur des éléments physiques du paysage (routes, chemins, haies, boisements, cours d'eau).

## 6 Activités économiques

### ■ ENTREPRISES, COMMERCE ET TOURISME



Camping



Secteur commercial de Rif Cros

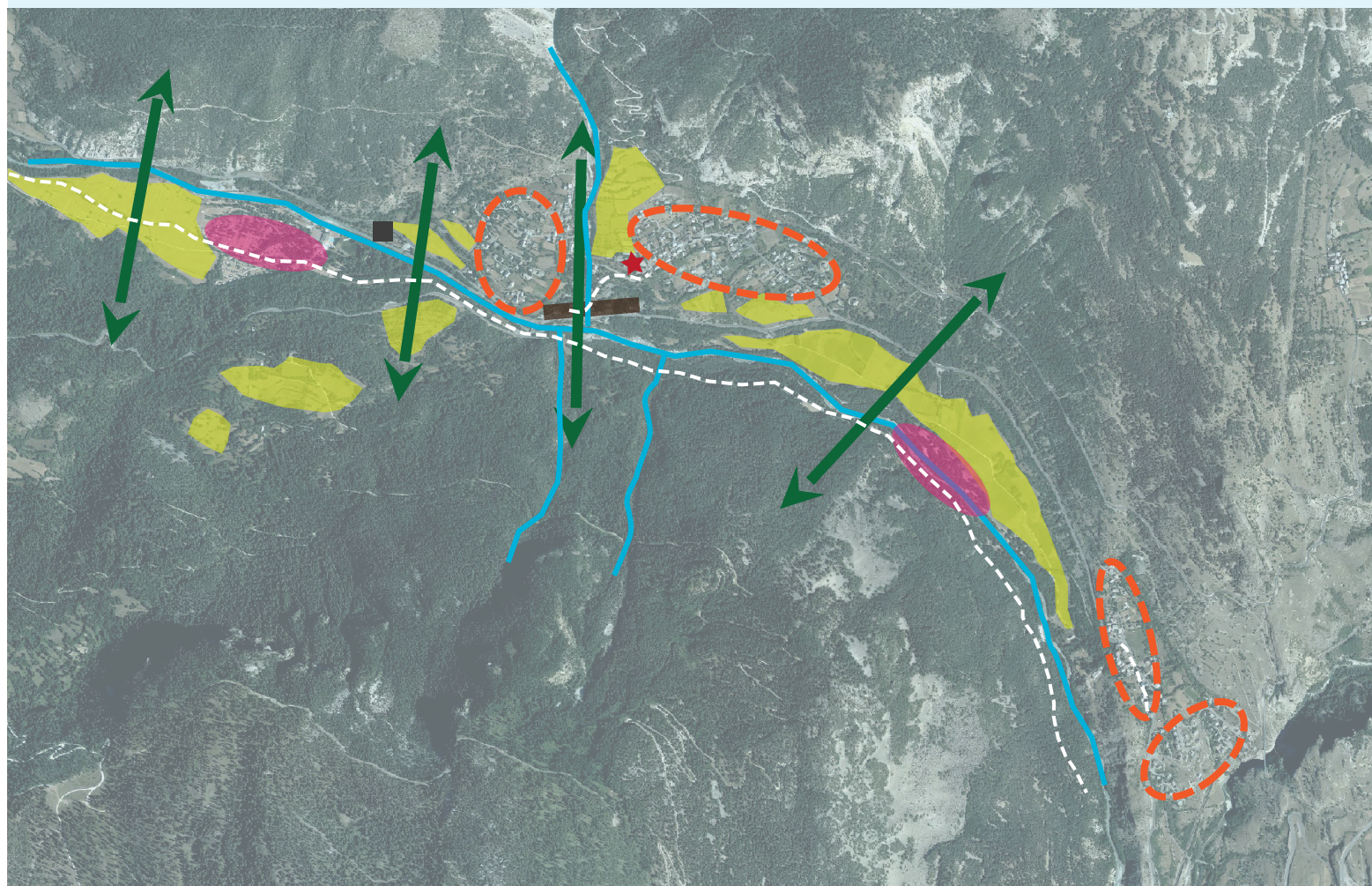
### Objectifs :

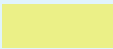


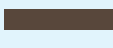
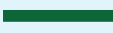

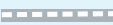


- **Renforcer l'économie locale** : activités artisanales, de services et commerces de proximité.
- **Profiter de la dynamique touristique locale**, promouvoir le tourisme vert, accompagner le développement du cyclotourisme, des sports d'eaux vives, de l'escalade, de la randonnée ...
- **Intégrer le projet de maison de l'artisanat du pays des Ecrins** au lieu-dit les Iscles.

### Moyens :

- **Valoriser et renforcer le petit pôle commercial et artisanal du Pont du Rif.**
- **Protéger et valoriser les éléments du patrimoine** naturel et bâti, pour la promotion d'un tourisme de qualité.

# SYNTHESE



-  Espace agricole stratégique
-  Urbanisation contenue dans les enveloppes urbaines
-  Equipement touristique
-  Secteur d'activités: artisanat et commerce
-  Corridor écologique
-  "Trame bleue"
-  Projet de liaison douce
-  Projet de maison artisanale
-  Projet de salle polyvalente